

Profil de risque :

- Risque de crédit : oui
Il représente la possibilité pour un émetteur de voir sa marge de rémunération par rapport à une obligation d'Etat de même maturité s'écarter significativement, notamment en cas de dégradation de sa notation, voire faire défaut. L'occurrence de ce type d'évènements pourrait avoir un impact sur la performance du fonds.
- Risque de taux et de marché: oui, faible
Le Fonds est géré au sein d'une fourchette de sensibilité comprise entre [0 ; 0,5]. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du fonds peut baisser.
- Risque de perte en capital : oui, faible
Le fonds n'offre aucune garantie de performance ou de capital.
De ce fait, le capital initialement investi peut ne pas être entièrement restitué.
- Risque de change : non

Durée de placement recommandée :

Une semaine à trois mois mais le fonds est soumis à un délai d'indisponibilité de 5 ans.

Composition de l'OPCVM :

L'actif est investi et/ou exposé en instruments obligataires et monétaires de maturité courte :

Le fonds est investi en titres de créances publics et privés dont les émetteurs appartiennent aux pays de l'OCDE.

Peuvent entrer dans ces 100 % les OPCVM à vocation générale classés « monétaire euro » et/ou « obligations et autres titres de créances libellés en euro ».

Les titres de créances libellés dans une devise autre que l'euro feront l'objet d'une couverture systématique du risque de change.

Le fonds pourra en particulier investir dans les instruments monétaires suivants : Certificat de dépôts, billets de trésorerie, BMTN, BTF, BTAN, Euro commercial Paper.

Le fonds pourra également investir sur les instruments obligataires suivants : Emprunts d'Etat ou garantis par l'Etat, emprunts d'émetteurs supra-nationaux, Obligations d'émetteurs privés dont EMTN et « puttable bonds ».

Par ailleurs et à titre accessoire, le fonds peut effectuer des opérations de prise et mise en pension, des prêts/emprunts de titres et effectuer des emprunts d'espèces dans le but de gérer ses liquidités et de façon plus générale de poursuivre son objectif de gestion.

Intervention sur les marchés à terme

Le FCPE pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et internationaux (arrêté du 6 Septembre 1989 modifié par arrêté du 24 Novembre 1999) et effectuer des opérations autorisées de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue d'exposer le FCPE à des titres, des taux, des devises ou des indices afin de couvrir le portefeuille et/ou de réaliser l'objectif de gestion.

Fonctionnement du FCPE

Périodicité de calcul de la valeur liquidative :	Hebdomadaire (le vendredi) ainsi que le dernier jour boursier du mois à l'exclusion des jours fériés légaux en France, de fermeture de la bourse de Paris ou d'interruption exceptionnelle des marchés. Si le jour de valorisation est un jour férié légal en France et/ou un jour de fermeture de la Bourse de Paris, l'évaluation se fera sur le cours de la première séance de Bourse qui suivra.
Lieu et mode de publication de la valeur liquidative:	La valeur liquidative est transmise à l'Autorité des Marchés Financiers le jour de sa détermination. Affichage dans les locaux de l'entreprise et de ses établissements. NATEXIS INTEREPARGNE – 68/76 quai de la Rapée – 75606 PARIS CEDEX 12/ Tel : 0 892 707 921. Répondeurs des entreprises : 01.43.69.04.04 et 01.47.54.37.37. Minitel : 3615 egepargne Internet : www.egepargne.com
La composition de l'actif du FCPE est publiée chaque semestre :	La société de gestion communique ces informations au conseil de surveillance et à l'entreprise auprès desquels tout porteur peut en faire la demande. Chaque année, la société de gestion adresse à l'entreprise un rapport annuel de gestion. Il peut être remplacé par un rapport simplifié en accord avec le conseil de surveillance et doit être remis à tout porteur de parts qui en fait la demande

Etablissement chargé de recevoir les souscriptions et les rachats :	Agence EGEARGNE – 14047 CAEN CEDEX 4 Souscriptions : reçues chez le dépositaire, par l'intermédiaire de l'entreprise (intéressement) ou du teneur de comptes des porteurs de parts, le jour ouvré précédent le jour de calcul de la valeur liquidative, avant 12 heures. Rachats: reçus chez le dépositaire, par l'intermédiaire du teneur de comptes des porteurs de parts, le jour ouvré précédent le jour de calcul de la valeur liquidative, avant 12 heures.
Modalités de souscription et de rachat :	
Apports et retraits :	numéraire
Mode d'exécution :	prochaine valeur liquidative
Commission de souscription maximale :	Néant.
Commission de rachat maximale :	Néant.
Commission d'arbitrage :	Néant.
Frais de fonctionnement et de gestion :	<u>Frais de gestion</u> : 0,29% TTC l'an maximum de la moyenne des actifs gérés, hors OPCVM en portefeuille. Ces frais sont à la charge de l'entreprise. <u>Honoraires du contrôleur légal des comptes</u> : maximum 0,010 % TTC de l'actif net par an. Ces frais sont à la charge du Fonds.
Commissions de surperformance	Néant
Commissions de mouvement :	De 10 à 50 € par transaction selon le type d'opération.
Frais de gestion indirects :	Le fonds n'investira pas dans des OPCVM dont les frais de gestion seront supérieurs à 0,50 % TTC maximum de l'actif net par an.
Affectation des revenus du fonds :	FCPE de capitalisation (les revenus sont réinvestis dans le fonds).
Frais de tenue de comptes individuels :	A la charge de l'entreprise (y compris pour les porteurs de parts ayant quitté l'entreprise, les retraités ou pré retraités).
Délai d'indisponibilité :	5 ans
Disponibilité des parts :	– 1 ^{er} jour du 4 ^{ème} mois (participation avec ou sans PEE) ; – Dernier jour du 6 ^{ème} mois (PEE).
Modalités de remboursements anticipés et quinquennaux :	Les demandes de remboursement, accompagnées de pièces justificatives en cas de déblocage anticipé, doivent être adressées par écrit à l'établissement teneur de comptes, avec l'indication du nombre de parts dont le paiement est demandé. Le paiement est effectué dans un délai n'excédant pas 15 jours après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.
Valeur liquidative d'origine :	15,24 euros le 5 janvier 1993.

EGEPARGNE SECURITE

Nom et adresse des intervenants :

Société de gestion :	CPR ASSET MANAGEMENT 10, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon 75015 Paris
Gestionnaire comptable par délégation	CACEIS FASTNET 1 place Valhubert - 75013 paris
Dépositaire :	CACEIS BANK 1-3, place Valhubert - 75013 PARIS
Contrôleur légal des comptes :	MAZARS 61, rue Henri Regnault – 92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX.
Teneur de comptes conservateur des parts :	NATEXIS INTEREPARGNE Avenue du Maréchal Montgomery - 14029 CAEN CEDEX

*À la clôture de chaque exercice, la société de gestion rédige le rapport annuel du FCPE.
Le rapport annuel est adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :*

CPR Asset Management
10, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon – 75015 PARIS
Fax : 01.53.15.70.70 / Site internet : www.cpr-am.fr

La société de gestion tient à la disposition des porteurs de parts le document intitulé « politique de vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles la société de gestion a exercé ses droits de vote est intégré dans le rapport annuel du FCPE.

Date d'agrément du FCPE par la Commission des Opérations de Bourse : 4/12/92.

Mise à jour de la notice : 4 décembre 2009

La présente notice doit être remise au salarié préalablement à toute souscription.